



Demande d'enregistrement de personnes de confiance supplémentaires désignées dans un ou plusieurs document(s) existant(s) visant des mesures de protection future

Veillez envoyer le **formulaire** dûment rempli et **signé par voie postale** à l'adresse suivante : Zentrales Vorsorgeregister, Postfach 08 01 51, 10001 Berlin. Veillez envoyer uniquement le formulaire et non le(s) document(s) visant des mesures de protection future au(x)quel(s) il fait référence.
Les champs obligatoires sont marqués d'un astérisque (*).
Veillez tenir compte des remarques en fin de formulaire.

 **BUNDESNOTARKAMMER**
ZENTRALES VORSORGEREGISTER

I. Données du mandant/disposant

(mandant/auteur des dispositions pour le cas d'une mesure de protection juridique/auteur des directives anticipées/opposant)

1. * Nom, prénom
2. * Date de naissance

II. Données du mandataire/tuteur proposé

1. * La personne de confiance agit en tant que (possibilité de cocher plusieurs options)
mandataire doté d'un
mandat à titre individuel ou d'un
mandat exercé conjointement avec d'autres mandataires
tuteur proposé
1. * Civilité
Madame Monsieur non applicable
2. Titre universitaire
Prof. Dr
2. * Prénom(s)
3. * Nom de famille
4. Nom de naissance
5. * Date de naissance
6. Pays
7. * Rue
8. * N°
9. Complément d'adresse
10. * Code postal
11. * Commune
12. N° de téléphone
13. Adresse e-mail



* Nom, prénom du mandant/disposant

* Date de naissance du mandant/disposant

Je soussigné(e) demande en ma qualité de mandant/disposant l'enregistrement des informations précitées.



Lieu, date * **Signature du mandant/disposant**

Le masculin générique utilisé dans le présent formulaire fait référence aux personnes de toutes les identités de genre. Il est utilisé uniquement pour faciliter la lecture du texte.

Formulaire « PZ » – Remarques

Conformément aux articles 78, al. 2, n° 1, et 78a de la loi fédérale relative au notariat (*Bundesnotarordnung*), la Chambre fédérale des notaires (*Bundesnotarkammer*) assure la tenue du registre central des protections futures (*Zentrales Vorsorgeregister*), ci-après « ZVR ». Ce registre permet aux tribunaux des tutelles et aux médecins traitants de s'informer de manière rapide et fiable sur les documents existants visant des mesures de protection future (mandats de protection future, dispositions pour le cas d'une mesure de protection juridique, directives anticipées et oppositions au droit de représentation d'urgence par le conjoint en matière de questions de santé conformément à l'article 1358, al. 1 et 2 du BGB (Code civil allemand)). Cela permet, dans l'intérêt des citoyens, d'éviter la mise en place de mesures de protection juridique des majeurs non nécessaires et garantit que les tribunaux des tutelles et les médecins traitants puissent retrouver sans délai les documents visant des mesures de protection future. Ainsi, le ZVR sert à la fois à renforcer le droit à l'autodétermination des citoyens et à soutenir l'efficacité de la justice et du système de santé.

Il est toujours recommandé de faire enregistrer une personne de confiance

La personne de confiance est la personne que vous avez autorisée dans votre document à agir à votre place (appelée **mandataire**) et/ou la personne que vous avez désignée comme tuteur dans le cas de la mise en place d'une mesure de protection juridique (appelée **tuteur proposé**). Il est vivement recommandé de faire enregistrer la/les personne(s) de confiance désignée(s) dans votre document visant des mesures de protection future afin de fournir le plus d'informations possible aux tribunaux des tutelles et aux médecins traitants, sur la base desquelles ils pourront décider si le document en question est pertinent pour la procédure instituant le régime de protection juridique ou pour les décisions relatives à un traitement médical. L'enregistrement des personnes de confiance permet également de les identifier rapidement en cas de besoin. Elle permet aussi aux tribunaux des tutelles ou aux médecins traitants de les contacter sans délai.

Vous ne devez remplir le formulaire « PZ » que si vous souhaitez enregistrer plus d'une personne de confiance dans le cadre de votre première demande d'enregistrement

Veillez noter que le formulaire « PZ » n'est qu'un complément au formulaire « P ». Vous **ne devez remplir le**

formulaire « PZ » que si vous voulez enregistrer plus d'une personne de confiance lors de votre première demande d'enregistrement. Le formulaire « P » vous permet déjà de désigner une personne de confiance. Pour fournir les données de personnes de confiance supplémentaires, veuillez remplir un formulaire « PZ » pour chaque personne de confiance. Vous pouvez joindre plusieurs formulaires supplémentaires « PZ » au formulaire « P ». En revanche, vous ne pouvez pas soumettre un formulaire « PZ » joint à plusieurs formulaires « P ».

Si vous avez fait enregistrer votre document visant des mesures de protection future sans indiquer une personne de confiance alors que celle-ci est mentionnée dans ce document, vous pouvez faire enregistrer cette personne ultérieurement en remplissant le formulaire « ZK ».

Formulaire « PZ »

Veillez remplir le formulaire lisiblement et intégralement en respectant la casse (majuscules/minuscules). Les champs obligatoires sont marqués d'un astérisque (*). Veuillez envoyer le formulaire par voie postale, signé et **accompagné** du formulaire « P », à l'adresse suivante : Zentrales Vorsorgeregister, Postfach 08 01 51, 10001 Berlin. Veuillez transmettre uniquement le formulaire. N'envoyez en aucun cas le(s) document(s) au(x)quel(s) il fait référence. Le formulaire doit être signé par le mandant/disant. En tout cas, il est pertinent de demander à la personne de confiance si elle est prête à agir en votre nom en cas de besoin. Afin de préserver le droit à « l'autodétermination informationnelle », toutes les personnes de confiance seront informées de leur enregistrement au registre central des protections futures et de leur droit de demander à tout moment l'effacement de leurs données.

I. Données du mandant/disant

Veillez vous assurer de l'exactitude de vos informations personnelles. Ces informations sont essentielles pour retrouver votre document visant des mesures de protection future en cas de besoin.

N° 1 et 2 : Le formulaire « PZ » doit toujours faire référence à un formulaire « P » et donc à un mandant/disant. Pour remplir les cases n° 1 et 2, veuillez donc reprendre les informations indiquées dans le formulaire « P ». Cela permet d'attribuer clairement une personne de confiance à son mandant/disant.

II. Données du mandataire/tuteur proposé

Veillez vous assurer de l'exactitude des informations personnelles de la personne de confiance (mandataire ou tuteur proposé) afin qu'elle puisse être contactée en cas d'urgence. Nous vous recommandons d'indiquer un numéro de téléphone. Si vous enregistrez plusieurs mandataires, veuillez indiquer pour chaque personne en question si elle est dotée d'un mandat à titre individuel et peut donc agir seule, ou si elle ne peut exercer son mandat que conjointement avec un ou plusieurs autres mandataires.

Veillez toujours joindre au formulaire « PZ » le formulaire « P » correspondant. Au lieu d'une demande postale, vous pouvez également faire votre demande en ligne en consultant le lien www.vorsorgeregister.de et bénéficier de cette manière d'une réduction des frais d'enregistrement.

Contact

Bundesnotarkammer, K.d.ö.R.
Zentrales Vorsorgeregister

Postfach 08 01 51
10001 Berlin

Téléphone +49 (0)800 - 3550500
Fax +49 (0)30 - 38386677

www.vorsorgeregister.de
info@vorsorgeregister.de